



La force du lien entre l'homme et le chien: la «commission Politique et législation relative au chien» de la SCS s'engage à faire en sorte que cette relation soit reconnue au niveau politique et législatif.

## Une commission pour les intérêts du chien en politique

**La «commission Politique et législation relative au chien» est l'organe stratégique spécialisé de la Société Cynologique Suisse SCS pour toutes les questions politiques et juridiques autour du chien. Elle travaille pour le compte du Comité central de la SCS, mais n'est pas une instance exécutive ou décisionnelle. Le président est Hansueli Beer.**

La commission Politique et législation relatives au chien veille à ce que la SCS identifie rapidement les évolutions politiques et législatives, les analyse de manière professionnelle et exerce une influence en temps utile grâce à une position coordonnée et objective, dans l'intérêt des chiens, des propriétaires de chiens et d'un élevage responsable.

La commission se compose du comité de la commission, d'autres membres et d'un conseil consultatif issu de l'exécutif. Cette large composition garantit que les perspectives professionnelles, pratiques et juridiques soient prises en compte de manière égale dans le travail. La commission a un rôle stratégique au sein de la SCS. Elle est responsable du conseil et de la préparation des bases décisionnelles. Ce n'est **pas** une instance exécutive ou décisionnelle.

### Domaines d'activité:

- **Analyse des évolutions politiques et juridiques:** observation des projets de loi cantonaux et nationaux; évaluation des répercussions sur les détenteurs de chiens, l'élevage, les associations, les écoles canines et les refuges, ainsi que détection précoce des risques et des opportunités.
- **Positionnement de la SCS:** élaboration d'avis, de prises de position et d'argumentaires; soutien du Comité central en cas de consultations et de décisions politiques ainsi que collaboration avec des services juridiques spécialisés.
- **Réseautage et représentation des intérêts:** échange avec des associations, des organisations spécialisées et des groupes d'intérêts; entretien des contacts avec les autorités, les

parlementaires et les partis; participation à des auditions, des discussions techniques et des processus politiques; lobbying pour une législation objective et respectueuse des chiens

- **Information et communication:** information des membres de la SCS et des associations sur les développements politiques; préparation de bases juridiques et de guides ainsi que promotion de la compréhension entre les propriétaires de chiens, la politique et le grand public
- **Coordination interne:** Collaboration avec d'autres commissions de la SCS et le secrétariat, ainsi que coordination des thèmes politiques au sein des structures de la SCS
- **Planification stratégique:** élaboration de la planification annuelle et pluriannuelle (objectifs, cadre budgétaire) ainsi que contrôle de la mise en œuvre sur demande du Comité central